DEMANDE DE CONTROLE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE CESSION IMMOBILIERE

FORMULAIRE 2024

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Rue de l'Hôtel de Ville – BP 50042 – 56204 LA GACILLY
Tel : 02-99-08-06-04
Mail : spanc@oust-broceliande.bzh

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre la réalisation du contrôle du dispositif d'assainissement dans le cadre de la vente d'un bâtiment tel que défini dans Article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation. La demande est à déposer **en 1 exemplaire** au SPANC. **Un rendez-vous sera fixé dans un délai de 2 semaines suite à la réception de la présente demande**. **Le rapport du contrôle sera fourni par voie postale dans un délai de 2 semaines suite au contrôle.**

Coordonnées du demandeur (à facturer):

Qualité : ☐propriétaire ☐notaire ☐agence immobilière
Nom / prénom:.....
Adresse : .....
Complément :.....
Code postal: ..... Ville: .....
Date de naissance :.....Lieu de naissance :.....
SIRET :.....
Téléphone: ..... e-mail :.....

Installation d'assainissement à contrôler:

Nom, prénom du propriétaire (si différent du demandeur): .....
Adresse principale : .....
Complément :.....
Code postal: ..... Ville: .....
Téléphone: ..... e-mail :.....
Adresse du bâtiment à contrôler: .....
Complément :.....
Code postal: ..... Ville: .....Section et n° de parcelle(s) : .....

Personne à contacter pour prise de rendez-vous et la réalisation du contrôle (si différent du demandeur):

Nom, prénom.....
Téléphone: ..... e-mail :.....

Coordonnées du notaire en charge de la vente :

Nom: .....
Adresse: .....
Code postal: ..... Ville : .....
SIRET :.....
Téléphone: ..... e-mail :.....

Coordonnées des acquéreurs (si connues) :

Nom / prénom: .....
Adresse: .....
Complément :.....
Code postal: ..... Ville : .....
Téléphone: ..... e-mail :.....

Le demandeur s'engage à :

- **dégager et débloquer l'ensemble des accès aux ouvrages** du dispositif d'assainissement avant à la réalisation du contrôle
- **autoriser le contrôleur du SPANC à pénétrer sur la propriété**
- **s'acquitter de la redevance de 180 €** dans le cadre du contrôle d'un ANC < 20 EH ou du double en cas d'un ANC > 20 EH, conformément à la délibération du 14 décembre 2023 du Bureau Communautaire de l'Oust à Brocéliande Communauté. La facture sera émise sous forme d'un titre de recette à régler directement auprès du Trésor Public de Malestroit. Elle sera envoyée par voie postale au demandeur après la réalisation du contrôle.

En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données applicable au 25/05/2018, les personnes concernées par la collecte des données à caractère personnel doivent faire l'objet d'informations relatives au traitement de ces données (article 13 du RGPD). De l'Oust à Brocéliande Communauté en sa qualité de responsable de traitement collecte vos données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des contrôles règlementaires. Vos données sont conservées indéfiniment afin d'assurer les contrôles périodiques règlementaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données.

Lu et approuvé

Fait à ……le …….

Tous les renseignements sont certifiés exacts,

Signature du demandeur,